

AU COMMISSARIAT A L'ÉNERGIE ATOMIQUE L'ÉTAT TEND SES FILETS...

L'existence du C.E.A. (Commissariat à l'Énergie atomique) est très peu connue de l'ensemble de la population et, lorsque ses 20.000 salariés se mettent en grève à 70%, comme cela est arrivé le 18 mars, le chroniqueur de «*Combat*» peut noter avec raison que cette action n'a qu'une influence minime sur l'économie de la collectivité.

D'autre part, l'opinion publique française ne paraît pas encore sensibilisée au danger de guerre atomique. Le syndicalisme de papa, toujours en retard d'une idée, a peur de s'engager à fond dans cette affaire, car «*c'est de la politique*». On préfère celle de l'autruche... et continuer à servir d'intermédiaire loyal entre l'État, le patronat et les exploités (à moins qu'on ne guigne une place au futur Sénat économique), ce qui évidemment n'est pas de la politique.

Mais, de l'autre côté de la Manche, on bouge beaucoup, trop au goût de certains. Peut-être parce que les Britanniques disposent de la bombe H depuis plus de dix ans et qu'ici nous n'avons pas encore atteint ce stade; quelles que soient les causes profondes, l'expérience montre qu'ils envisagent cette arme terrible autrement que comme un hochet pour monarque.

Par conséquent, il existe là-bas, dans les syndicats et dans le Parti travailliste même, une forte minorité favorable au désarmement atomique unilatéral et vous lirez dans ces pages comment le *Comité des Cent* et les militants anarchistes s'emploient à attirer l'attention sur des objectifs à la fois moins limités et plus réalistes. Or, tous savent que cette affaire n'est pas spécifiquement britannique et préparent des actions de portée internationale.

L'État français le sait aussi et, comme gouverner c'est prévoir, il vient de prendre les mesures qui lui permettront de maintenir son autorité au moins sur le personnel du C.E.A. Les principales qualités de celui-ci sont pourtant la léthargie et l'inconscience, qu'il partage avec de nombreux autres. Mais, tout de même, des militants commencent à poser des questions insidieuses et réclament le droit de regard des représentants du personnel dans l'établissement des programmes (1). L'administration répond crûment que «*cela n'entre pas dans les attributions du personnel*» et personne ne bouge. Mais l'idée est tout de même lancée. Elle peut fructifier et les artisans de la force de frappe s'en méfient. Ils ont appris aussi, depuis mars 1963, le peu de cas qu'on peut faire d'une réquisition même signée de Gaulle.

Ils préfèrent donc prendre longtemps à l'avance, à froid, des mesures considérées comme plus efficaces. En conséquence, le personnel du C.E.A. vient d'apprendre que, depuis le 24 février 1964, il est assujetti au «*service de défense*», par une directive signée de l'administrateur général M. Hirsch (qui fut préfet du Nord au moment de la grève des mineurs).

Le service de défense a été institué par l'ordonnance du 7 janvier 1959 portant sur «*l'organisation générale de la défense*» qui stipule que sont assujettis au «*Service national*» tous les citoyens de sexe masculin de 18 à 60 ans. Une loi du 21 juillet 1963 y ajoute que: «*La réquisition peut s'appliquer au personnel féminin dans les mêmes conditions et sous les mêmes pénalités que pour le personnel masculin*».

A partir de cela, on peut mobiliser les assujettis à tout moment, même en temps de paix, par simple dé-

(1) M. Bertrand Goldschmidt, du C.E.A., a déclaré courant 63, devant le *Conseil Économique et Social* que 75% des crédits affectés au C.E.A. étaient utilisés à des fins militaires et 50% seulement à des fins pacifiques. Mis à part les 25% ambivalents, 50% de ces crédits sont donc purement et simplement des crédits militaires.

cret sans aucun préavis. Nous ajouterons, nous, que l'intention première est de pouvoir les mobiliser surtout en temps de paix (2).

Contre ces mesures collectives, la riposte ne peut être que collective. Il faut la préparer dès maintenant. Et, si nous pensons que la suppression des armes atomiques ne supprimera pas les causes de guerre et n'empêchera pas les guerres «classiques», il faut tout de même y voir un moyen d'attirer l'attention de la population. De même que si le traité de Moscou représente pour nous surtout une mascarade organisée par les chefs d'État pour distraire des vrais problèmes l'attention des hommes, nous ne devons pas oublier que si de Gaulle ne l'a pas signé il a ses raisons qui ne sont pas les nôtres.

Nous ne devons pas craindre de nous lancer dans les actions qui se préparent et faire notre possible pour les radicaliser. Nos camarades britanniques n'y perdent pas leur originalité d'anarchistes et nous saurons faire de même.

Claude ALPHA.

(2) Signalons en passant que de telles dispositions donnent des dimensions nouvelles au domaine d'application de l'obligation de conscience.